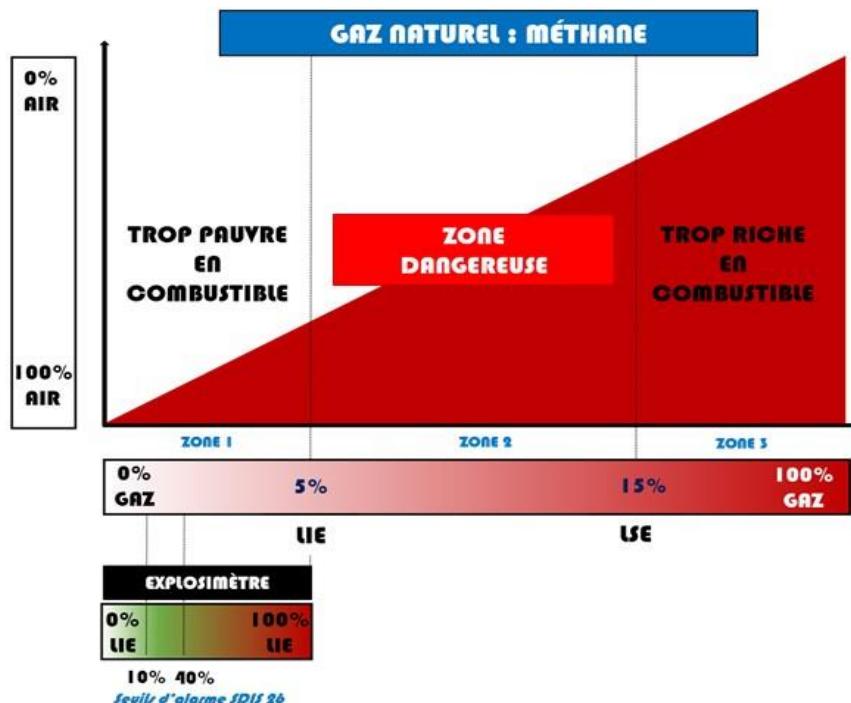


Caractéristiques du gaz naturel

- Le gaz naturel = mélange constitué principalement de méthane
- Dénomination : méthane ou CH₄
- Gaz odorisé avant d'être distribué par l'adjonction de tétrahydrothiophène (THT)
- Gaz plus léger que l'air
- Densité égale à 0,55
- Gaz inflammable (dans certaines conditions en présence d'air et d'une source de chaleur)
- Gaz explosif :
 - En milieu non confiné, le gaz naturel ne détonne pas et son inflammation conduit à de faibles surpressions.
 - En milieu confiné, il peut y avoir explosion (détonation) en cas d'inflammation d'un volume de gaz suffisant.

Notion d'explosimétrie du méthane



Organe de barrage

Il existe quatre niveaux de barrage du gaz sur les robinets de branchement. Ils sont toujours équipés d'un organe de coupure. **Ces robinets peuvent être manœuvrés par les sapeurs-pompiers en cas de besoin.**

Les 4 types de robinets de branchements



Organe de coupure générale
coffret sous trottoir ou
coffret en façade



Robinet de compteur



Robinet de branchement particulier



Robinet pied de conduite

Procédures gaz

➤ Procédure gaz classique :

SDIS 26 : **1 FPT** (ou équivalent) avec explosimètre + information du chef de groupe (CDG),

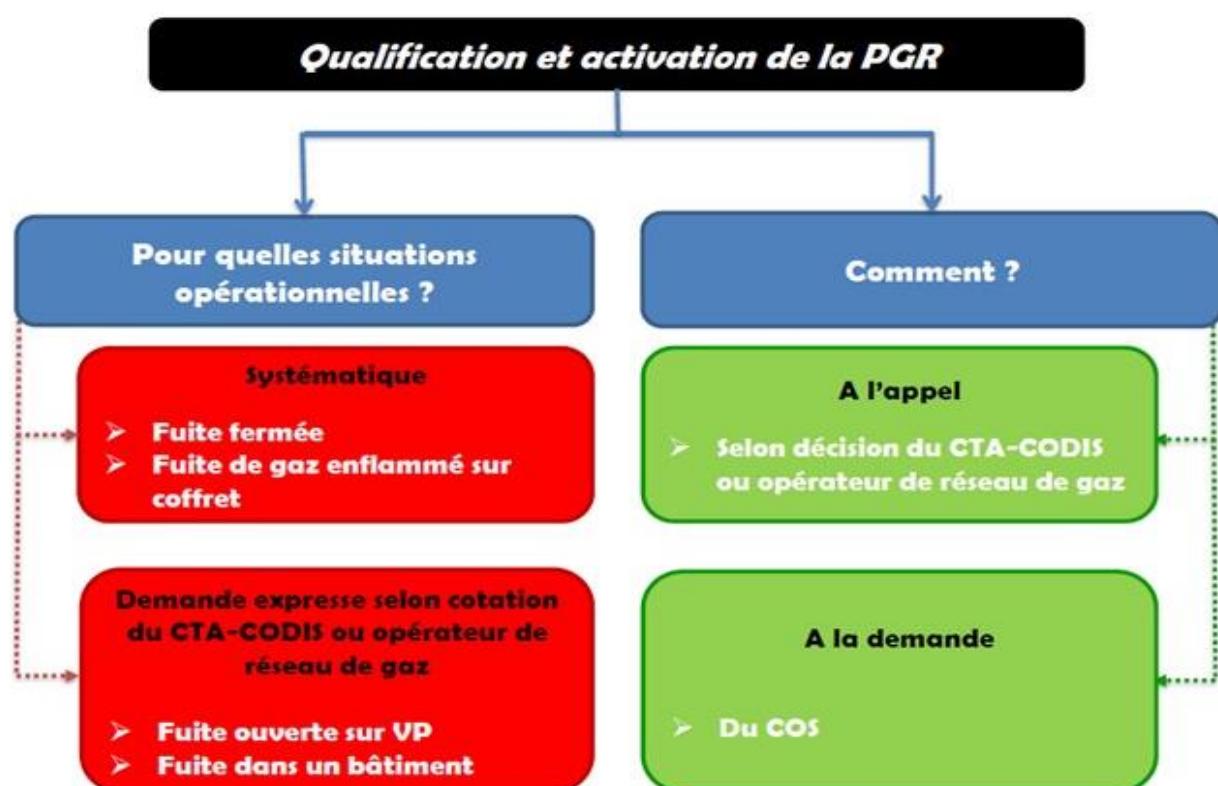
GRDF : **1 ISG** (Intervenant sécurité gaz),

➤ Procédure gaz renforcée :

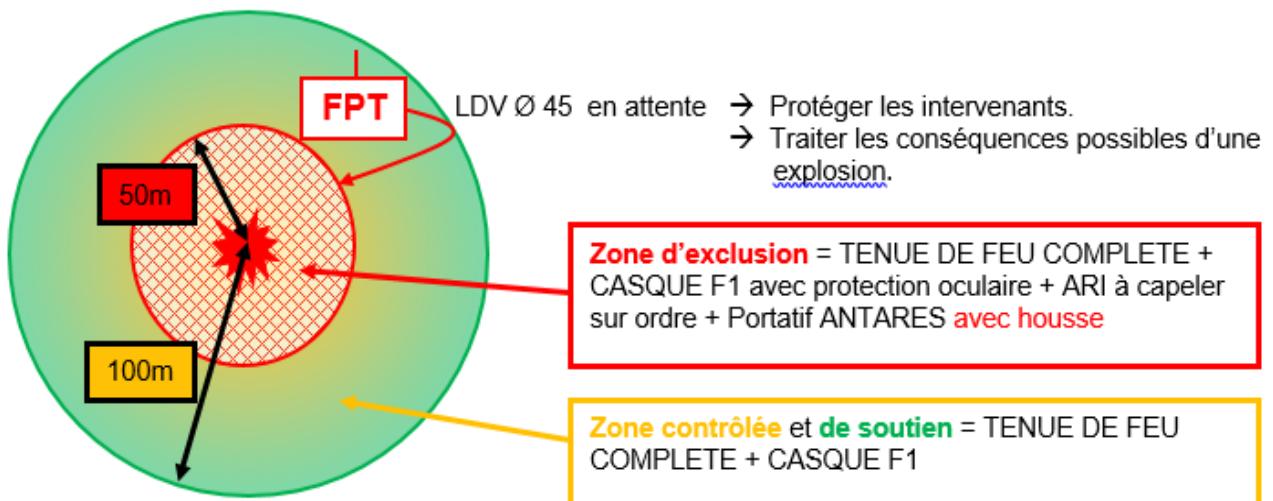
SDIS 26 : **2 FPT** (ou équivalent) avec explosimètre + **1 MEA** si des baies sont à plus de 8 mètres + **1 CDG** + information du chef de colonne,

GRDF : **1 ISG** (Intervenant sécurité gaz) + **1 renfort ISG** + **1 ATCE** (Appui terrain du chef d'exploitation)

Critères d'activation PGR



Organisation de la ZI



Pendant le transit et à l'arrivée sur les lieux :

- Itinéraire vent dans le dos, **en évitant de se présenter directement à l'adresse**
- **Activation de l'explosimètre** et proscrire le port de toute source d'ignition
- **Port des EPI** : tenue de feu complète (sur-pantalon, veste de feu, cagoule, casque feu de structures) et appareil respiratoire isolant (le masque sera pendant et capelé sur ordre)
- Utilisation, en zone d'exclusion, des portatifs avec la housse de protection
- **Stationner les engins à 50 m si possible de l'adresse, en tenant compte du sens du vent**
- Contrôle de la % de la LIE au lieu de stationnement et réaction immédiate selon mesures
- Prise de contact avec le requérant et l'agent GRDF s'il est déjà présent

Sur les lieux :

- Actions des sécurisation des personnes et de maîtrise du risque

Procédure Gaz Classique

- Reconnaissances et détection au moyen de l'explosimètre afin de confirmer la fuite de gaz et la PGC
- En cas de fuite avérée, réaliser si possible un **périmètre d'exclusion de 50 m autour de la fuite** et **procéder à l'évacuation** de cette zone,
- Etablir 1 LDV Ø 45 en eau afin de disposer d'une protection incendie,
- Manœuvrer, s'ils sont accessibles, les organes de coupure des branchements individuels ou collectifs. **Apposer le panneau « robinet condamné »** et faire remonter l'information au CODIS

Consignes de sécurité :

- ✓ Permanence des transmissions : faire remonter les infos au COS.
- ✓ Le conducteur reste en retrait en écoute et contact permanent avec le CODIS.
- ✓ **Ne pas manœuvrer les robinets de réseau GRDF.**

Procédure Gaz Renforcé

- Réaliser un **périmètre d'exclusion de 50 m autour de la fuite** et **procéder à l'évacuation complète** de cette zone. La mise à l'abri doit rester exceptionnelle.
- Etablir 1 LDV Ø 45 en eau afin de disposer d'une protection incendie,
- Engager un binôme avec explosimètre pour **confirmer la pertinence du périmètre d'exclusion**. L'absence de mesures d'explosimétrie positives **ne doit pas amener à la réduction du périmètre de la zone d'exclusion** qui doit rester de 50 m minimum,
- Etablir, si possible, une queue de paon pour créer des mouvements d'air verticaux et favoriser la diffusion du gaz (le gaz naturel n'est pas soluble dans l'eau),
- Manœuvrer, s'ils sont accessibles, les organes de coupure des branchements individuels ou collectifs. **Apposer le panneau « robinet condamné »** et faire remonter l'information au CODIS,
- Prendre en compte le risque de **sur-accident**, au besoin mettre en application la procédure adaptée,
- Faire organiser les opérations d'obturation/réparation de la fuite par les agents GRDF,
- Faire structurer par les Forces de Sécurité Intérieure (FSI) la zone de contrôlée/soutien de 50 m autour de la zone d'exclusion, soit 100 m à minima autour de la fuite,
- Activer un poste de commandement avancé interservices.

Consignes de sécurité :

- ✓ **En zone d'exclusion :**
minimum de personnel engagé / minimum de temps d'exposition / minimum de missions.
- ✓ Permanence des transmissions : faire remonter les infos au COS.
- ✓ En cas de reconnaissances dans un bâtiment, la LDV sera laissée à l'extérieur avec un binôme prêt à intervenir, positionné derrière les murs, sans se trouver en face des portes ou fenêtres.
- ✓ Le conducteur reste en retrait en écoute et contact permanent avec le CODIS.
- ✓ **Ne pas manœuvrer les robinets de réseau GRDF.**